

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet** : Charges transférées Petite Enfance.

L'an deux mille onze, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Cressensac s'est réuni en mairie sous la présidence de M Guy LOURADOUR, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Jacques LACOSTE, José BELENA, Jean-Jacques DELPY, Jean-Pierre SOURZAT, Christian DELMAS, Yvette DAILLY, Eric TOURNIER, Martine TEYSSANDIER, Jérôme IVIGLIA, Roger MALARD, Angélis ROUGIE, Anne-Marie BONNEVAL, Emmanuel POQUET.

**Excusé** : Franck ROCHE

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre SOURZAT.

23/12/2010

- *Vu la délibération du Conseil Municipal en date du ..... portant transfert de compétences **Développement Touristique et Petite Enfance** à la Communauté de Communes du Pays de Martel,*
- *Vu l'article 183 de la Loi N°2004-809 du 13 août 2004,*
- *Vu l'article 1609 nonies du CGI,*
- *Vu le rapport de la Commission Locale l'Evaluation des Charges Transférées en date du 28 octobre 2011,*

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **ARRETE** à la somme de **17 247,50 €**, le montant de la charge transférée à la Communauté de Communes du Pays de Martel. Cette somme correspond à la moyenne sur les trois derniers exercices 2008, 2009 et 2010 des charges de fonctionnement et d'investissement liées à la **petite enfance** telle que définies par les statuts. Cette somme globale de **17 247,50 €** sera retenue de l'attribution de compensation revenant à la Commune de Cressensac.
- **APPROUVE** le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées concernant la petite enfance et le développement touristique.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire

Fait et délibéré à Cressensac le 9 décembre 2011

Le Maire,  
Guy LOURADOUR,

